



Projektas yra bendrai finansuojamas iš Prieglobsčio, migracijos ir integracijos fondo 2014–2020 metų nacionalinės programos lėšų



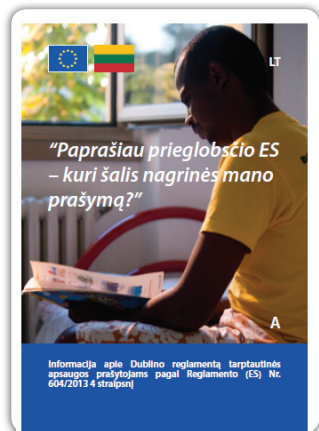
PMIF
Prieglobsčio, migracijos ir integracijos fondas

INFORMATION POUR LES DEMANDEURS D'ASILE

Vous avez soumis une demande d'asile en Lituanie, parce que vous pensez, que vous ne pouvez pas retourner dans votre pays à cause des persécutions, la guerre ou le risque de violence. A partir de votre demande, vous devenez demandeur d'asile. Cela vous donne certains droits spéciaux, mais ne dispense pas de l'obligation de se conformer à la Constitution de la République de Lituanie, des lois et d'autres dispositions légales. Ce feuillet d'information fourni des informations importantes pour vous. S'il vous plaît veuillez prendre note de celui-ci.

LA RESPONSABILITE DU DEMANDEUR A L'EXAMEN

Le fait qu'une demande d'asile en Lituanie, ne garantit pas que votre demande y saura examiner. Si vous avez des membres de votre famille dans un autre pays de l'Union européenne, vous être venu en Lituanie par un autre pays de l'Union européenne, ou si vous avez eu un visa ou permis de séjour dans un autre pays, cette partie peut être responsable pour votre demande d'asile. Dans ce cas, il peut être décidé de ne pas considérer votre demande et de vous transférer dans une autre partie responsable, qui examinera votre demande. S'il est décidé que votre demande d'asile doit être faite en Lituanie, cela signifiera que vous serez en mesure de rester en Lituanie, et votre demande sera examinée ici. Ensuite, les démarches de votre demande commencent immédiatement.



QUAND ET COMMENT JE PEUX EXPLIQUER POURQUOI J'AI BESOIN DE L'ASILE?

Immédiatement après le dépôt de votre demande au bureau auquel vous avez appliqué, les responsables effectueront une enquête initiale, ainsi prendront vos documents existants, vos photos et vos empreintes digitales. Objectif principal de l'enquête -recueillir des données sur vous et les membres de votre famille, votre itinéraire jusqu'aux frontières de la République de Lituanie, l'identification aux autres pays de l'Union Européenne qui est responsable pour votre demande d'asile, ainsi clarifier les motifs de votre demande et de votre situation dans les autres pays. Avant de prendre une décision sur la demande d'asile, les autorités responsables du Département d'migrations se réunira avec vous pour l'enquête principale (interview), qui vise - pour vous donner l'occasion d'expliquer en détail les raisons pour lesquelles vous demandez l'asile, et de présenter toute la documentation disponible non présentée avant cette date pour confirmer votre histoire. Les informations nécessaires obtenues par les fonctionnaires du Département d'migrations pendant cette enquête, permet de déterminer si vous remplissez les motifs légaux lituaniens d'asile, et d'autres objectives nécessaires pour prendre une décision sur l'asile. Si nécessaire, le Département des migrations organisera une enquête supplémentaire.

En cas de nécessité, pendant toutes les enquêtes vous pouvez obtenir assistance d'un interprète gratuite.

QUI ET COMMENT SERA EXAMINEE MA DEMANDE?

Selon la loi lituanienne, avant de prendre une décision sur la demande d'asile, le Département d' migrations doit faire une enquête exhaustive, indépendante et impartiale. Traitement des demandes d'asile :

- procédure administrative complexe, qui est décrit en détail par la loi.
- Le Département d'migrations a mené une enquête et prendra une décision sur votre demande.
- Le Département d'migrations vérifiera vos informations et recueillera des informations supplémentaires sur les circonstances, et motifs de votre demande.

Une fois collectés toutes les informations nécessaires, le Département d'migrations évaluera si, en vertu du droit lituanien, vous pouvez bénéficier de l'asile, et prendra une décision. Vous obtenez tous les documents administratives du Département d'migrations concernant votre dossier.

OU JE PEU VIVRE EN ATTENDANT LA DECISION DU DEPARTEMENT D'MIGRATION?

Pendant l'examen de votre demande, vous avez le droit de vivre en Lituanie. Si la demande est présentée au point de contrôle des frontières ou dans les zones de transit, dans certains cas, le Département d'migration prendra une décision sur votre demande. En revanche vous devrez attendre la réponse des autorités au lieu où vous avez appliqué votre demande. Dans tous les autres cas, si vous souhaitez, vous pouvez être autorisé à résider sur votre compte, à l'emplacement choisi sur le territoire lituanien. En cas de changement de lieu de résidence, vous devez immédiatement signaler par écrit au Département d'migrations. Si vous ne pouvez pas payer les coûts de la vie autonome en Lituanie, le Département d'migrations vous proposera de résider au centre d'hébergement des demandeurs d'asile où vous pouvez être loger, manger, obtenir des allocations pour des petites dépenses, les soins médicaux nécessaires, soutien psychologique et aide sociale. S'il est déterminé que pour certaines circonstances personnelles ou des caractéristiques vulnérables et des besoins spéciaux, il vous sera fourni des besoins correspondant à ces derniers.

EST-CE QU'UN AVOCAT PARTICIPE DANS MON INSTRUCTION?

Si vous souhaitez discuter avec le Département d'migrations de Lituanie ou d'autres institutions publiques les employés peuvent inviter un avocat pour représenter vos intérêts. Si vous souhaitez la participation de l'avocat pendant l'enquête, mais que vous ne pouvez pas payer le coût de l'assistance juridique, vous devez informer l'autorité chargée de l'enquête. Dans ce cas, les services d'un avocat, vous seront fournis gratuitement. Pour une aide juridique gratuite vous pouvez également demander de l'aide aux organisations non gouvernementales pour aider les demandeurs d'asile, comme la Croix-Rouge lituanienne, les contacts peuvent être trouvés dans ce mémo. Nous notons que la présence d'un avocat ne vous dispense pas de l'obligation de participer personnellement à la conversation et de fournir toutes les informations nécessaires.

AI-JE BESOIN DE SPECIFIER TOUS LES MOYENS FINANCIER SUR MA DISPOSITION?

Oui, le demandeur d'asile doit préciser combien d'argent est à sa disposition, ainsi qu'un rapport écrit à la Direction générale des migrations

précisant tous les fonds entrants (sauf les allocation d'un demandeur d'asile) dans les 3 jours ouvrables suivant leur réception. S'il est déterminé que vous avez suffisamment de fonds pour payer les services qui vous ont été attribués gratuitement (y compris le logement et l'aide juridique) vous devez couvrir tous les frais engagés par l'Etat.

COMBIEN DE TEMPS IL PRENDRA LA PRISE DE DECISION?

En général, après la demande d'asile est effectuée, la décision doit être prise au plus tard 3 mois après la demande. Si le Département d'migrations a besoin de temps supplémentaire pour évaluer correctement votre demande, vous serez immédiatement informé.

COLLABORER AVEC LE DEPARTEMENT DES MIGRATIONS

La qualité de l'étude du Département d'migrations et décision, dépend non seulement du professionnalisme du personnel du Département, mais aussi sur vos efforts pour justifier votre demande. Rappelez-vous que vous avez demandé de l'aide, pour ce nous attendons de votre part, une bonne volonté, de la patience et du respect envers les lois Lituaniennes. Pendant l'enquête vous devez coopérer avec le Département d'migrations, venir à une entrevue à un moment précise, spécifier honnêtement les raisons pour lesquelles vous demandez l'asile, et le plus tôt possible présenter tous les documents prouvant votre histoire. Même si vous n'êtes pas en mesure de fournir tous les documents, le Département d'migrations évaluera votre histoire et peut décider d'accorder d'asile, si l'histoire est complète, cohérente et plausible.

Si vous refusez de coopérer avec le Département d'migrations, si vous ne vous présentez pas à un entretien ou pendant une conversation refusez de répondre aux questions, cachez des informations ou des documents importants, présentation de faux documents ou, de fausses informations trompeuses ou autrement empêchez le Département d'migrations de bien mener l'enquête, le Département d'migrations peut raisonnablement douter de votre fiabilité et refuser l'asile.

ETUDES SUPPLEMENTAIRES

Si le Département d'migrations pour certaines raisons peut douter de votre âge ou des relations familiales avec des gens qui sont venus vous, ou personnes vivants en Lituanie, vous pouvez être invité à effectuer la détermination de l'âge ou des tests de détermination des liens familiaux.

De telles études peuvent être réalisées qu'avec votre consentement, mais le refus de mener une enquête peut nuire à votre évaluation narrative. Si votre demande d'asile est fondée sur la violence physique passée, le Département d'migrations peut vous offrir l'examen médical, qui peut également être fait qu'avec votre consentement. Si le Département d'migrations n'a pas procédé à un examen médical, mais vous pensez que les résultats de l'inspection peut confirmer votre histoire, vous avez le droit, à votre propre initiative et propres frais procéder à un examen médical et présenter ces résultats au Département d'migrations.

QUI D'AUTRE PEUT AVOIR ACCES AUX INFORMATIONS CONTENUES DANS MA DEMANDE?

Bien que la décision sur votre demande d'asile doit être acceptée par le Département d'migrations, mais dans la procédure d'asile d'autres institutions de l'Etat Lituanien sont impliquées, en cas de nécessité des informations seront révélés. Toutefois, ces informations ne seront pas rendus publics ou disponibles dans votre pays, ni divulgués par le fait que vous avez demandé l'asile en Lituanie, ni les motifs de votre demande. Le Département d'migrations, ne divulguera pas ses informations ainsi que les autres institutions de l'Etat Lituanien, ni les avocats et les traducteurs qui vous a aidé. Toutes les personnes ont le devoir de garantir la confidentialité des informations que vous fournirez, pour la divulgation le responsabilité penale est prévue.

VAIS-JE ETRE EN MESURE DE TRAVAILLER OU D'ETUDIER, PENDANT LE TRAITEMENT DE MA DEMANDE?

Pendant le traitement de demande d'asile vous ne pouvez pas travailler, parce que la demande ne donne pas un tel droit. Si vous avez des enfants mineurs ou si vous-même vous êtes mineur, c'est important de savoir que les demandeurs d'asile mineurs ont le droit de fréquenter l'école ou les institutions de formation professionnelle. Pour obtenir cette possibilité vous devez aller à l'assistance social au centre d'hébergement ou les organisations non gouvernementales aident les demandeurs d'asile.

ATTENDRE JUSQU'À SE QUE LA DECISION DE VOTRE DEMANDE SOIT PRISE PAR LE DEPARTEMENT D'MIGRATIONS

Si pendant l'étude, vous quittez la Lituanie, ou que le Département d'migrations n'est pas en mesure de vous contacter pour d'autres raisons,

vosre application sera suspendue. Cela signifie que le D partement d'migrations n'est pas en mesure d'achever l' tude et de prendre une d cision sur votre demande. Plus tard, votre demande peut  tre r siliee, et l'enqu te ne sera pas mise   jour m me si vous aurez envie de renouveler votre demande d'asile. Tout autre nouvelle demande d'asile sera consid r e comme une demande ult rieure et peut  tre trait e avec des proc dures plus rigoureuses. Si vous pensez que vous avez besoin d'asile, attendez la d cision de la Direction g n rale des migrations s'il vous pla t. Si, avant d'arriver   la d cision de la Direction g n rale des migrations, vous demandez l'asile dans un autre pays de l'Union europ enne, ce pays peut vous renvoyer en Lituanie, pour compl ter votre demande ici. Si vous ne souhaitez plus l'asile en Lituanie, informer par  crit le D partement d'migrations s'il vous pla t. Dans ce cas, votre demande ne sera pas examin e et vous devrez retourner dans votre pays.

QUE FAIRE SI JE NE SUIS PAS D'ACCORD AVEC LA DECISION DU DEPARTEMENT D'MIGRATIONS?

Si vous n' tes pas d'accord avec la d cision prise par le D partement d'migrations, dans les 14 jours suivant la r ception d'une telle d cision, vous pouvez d poser une plainte devant le tribunal administratif de Vilnius. Il est important que vous pr sentez la plainte dans un d lai de temps sp cifi . Au cours de cette proc dure, vous avez le droit de l'aide juridique et, si n cessaire, l'aide d'un interpr te. L'aide juridique signifie que vous avez le droit d'avoir un avocat pour pr parer votre dossier et pour vous repr senter au Tribunal. Si vous voulez faire appel de cette d cision, mais que vous ne pouvez pas vous permettre le co t de l'assistance juridique, contactez le Service des migrations s'il vous pla t.

CONTACTS IMPORTANTS:

Departement d'migration

L. Sapiegos g. 1, 10312 Vilnius,
Tel. +370 5 271 7112

E-mail: md.rastine@vrm.lt
<http://www.migracija.lt>

Le Centre d'enregistrement des  trangers

Vilniaus g. 100, 18177 Pabrad , Ŗven ionių r.
Tel. +370 3 87 53401

E-mail: urc.sekretore@vsat.vrm.lt

Centre d'accueil des r fugi s

Karaliaus Mindaugo g. 18, 55283 Rukla,
Jonavos r.

Tel. +370 3 497 3377, +370 698 48776

E-mail: centras@rppc.lt
<http://www.rppc.lt>

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) bureau de représentation à la République de Lituanie

A. Jakšto g. 12, 01105 Vilnius,
Tel. +370 5 210 7416

E-mail: kules@unhcr.org
<http://www.unhcr.se/lt/home.html>

Le UNHCR peut fournir des informations et des conseils sur la procédure d'asile, l'aide aux demandeurs d'asile, et réfugiés en Lituanie.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) bureau Vilnius

A. Jakšto g. 12, 01105 Vilnius
Tel. +370 5 261 0115

El. paštas: iomvilnius@iom.lt
<http://www.iom.lt>

IOM, fournit une aide au retour volontaire, ce qui correspond aux besoins des étrangers pour assurer un bon retour. Les étrangers qui ont besoin d'un soutien pour se rétablir dans leur pays d'origine, ainsi l'aide à la réintégration.

Organisation internationale pour les migrations (OIM) bureau Vilnius

A. Jakšto g. 12, 01105 Vilnius
Tel. +370 5 261 0115

El. paštas: iomvilnius@iom.lt
<http://www.iom.lt>

IOM, fournit une aide au retour volontaire, ce qui correspond aux besoins des étrangers pour assurer un bon retour. Les étrangers qui ont besoin d'un soutien pour se rétablir dans leur pays d'origine, ainsi l'aide à la réintégration.

Croix-Rouge lituanienne

A. Juozapavičiaus g. 10A, 09316 Vilnius,
Tel. +370 5 212 7322, +370 686 30 050

E-mail: info@redcross.lt
<http://www.redcross.lt>

Croix-Rouge Lituanien fournit une assistance juridique et humanitaire ainsi que l'aide à trouver des membres de la famille.et.des proches.

Vilnius Archidiocèse Caritas

Odminių g. 12, 01122 Vilnius
Tel.: +370 5 261 1014

E-mail: info@vilnius.caritas.lt
<http://www.vilnius.caritas.lt>

Les principaux droits et devoirs pour les demandeurs d'asile, qui sont mentionnés dans la présente note, établie par la Loi de la République de Lituanie «Sur le statut juridique pour les étrangers» Article 71 paragraphes 1-3:

Article 71. les droits et obligations de la République de Lituanie du demandeur d'asile

1. Les demandeurs d'asile en République de Lituanie ont les droits suivants:

- 1) vivant dans les centres d'hébergement, dans les lieux de détention et les postes de contrôle aux frontières et aux zones de transit de la République de Lituanie, profiter des conditions matérielles d'accueil;
- 2) recevoir gratuitement des informations sur leurs droits et devoirs et les conséquences de leur incapacité à se conformer à une demande de procédure d'asile, ainsi que des informations concernant le traitement des demandes d'asile;
- 3) officialiser les documents avec l'aide de notaire liés au traitement des demandes d'asile;
- 4) obtenir une aide juridique garantie par l'État dans les affaires intérieures prescrites par le ministre;
- 5) pour recevoir une compensation pour l'utilisation des transports en commun, lorsqu'une telle utilisation est associée au traitement de la demande d'asile;
- 6) obtenir les services gratuits d'un interprète;

- 7) pour recevoir les soins médicaux nécessaires, un soutien psychologique et des services sociaux au Centre d'bergement des étrangers ou au Centre d'accueil des réfugiés;
 - 8) Sécurité sociale, ministre du Travail et ministre de l'Intérieur établi la procédure chaque mois pour obtenir 10 pour cent du revenu monétaire allocation financée par l'Etat;
 - 9) droit d'appliquer au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organisations fournissant une aide juridique spécialisée et des conseils aux demandeurs d'asile, et rencontrer les .représentants dans des conditions qui garantissent la vie privée (y compris les points de contrôle aux frontières et.aux.zones.de.transit);
 - 10) pour les personnes vulnérables, appliquer les conditions particuliers d'admission satisfaisant leurs besoins;
 - 11) usage d'autres conditions et droits garantis par la République de Lituanie, traités internationaux, lois et règlements
2. Les demandeurs d'asile mineurs ont le droit d'étudier en fonction de l'enseignement général ou d'un programme de formation professionnelle (s) enseignement prescrit par le ministre. Ce droit est assuré sans délai et au plus tard 3 mois après que la demande d'asile est été déposée. Le demandeur d'asile, a commencé à étudier en tant que mineur a le droit de compléter l'enseignement général ou d'un programme de formation professionnelle (s), même si l'apprentissage a atteint l'âge de la majorité.
3. La position du demandeur d'asile:
- 1) pour se conformer à la Constitution de la République de Lituanie, les lois et autres exigences légales;
 - 2) mener les devoirs fixés par le Département d'migrations et les Tribunaux concernant des demandeurs d'asile ;
 - 3) pour permettre au médecin de vérifier l'état de santé;
 - 4) pendant l'application de la procédure d'asile vous devez présenter tout les documents personnels, fournir les explications détaillées concernant votre personnalité, les circonstances de votre présence dans la République de Lituanie, explique les motifs concernant la demande d'asile, et coopérer pleinement avec les fonctionnaires et les employés des autorités compétentes;
 - 5) une autorité publique ou institution à laquelle le demandeur d'asile déjà pose sa demande, pendant l'enquête ce dernier doit déclarer ses fonds et actifs disponibles a la République de Lituanie. Et déclarer a la Direction générale d'migrations tous les fonds reçus sur le territoire de la République de Lituanie dans les 3 jours ouvrables suivant la réception de ces dernières;
 - 6) aviser immédiatement par écrit le Département d'migrations le changement de résidence, si la décision du Département d'migrations autorise à résider dans la zone sélectionnée.

Sur Ce mémorandum vise les droits et les obligations prévues par la même loi, l'article 22¹, paragraphe 1, article 67, paragraphe 3, l'article 71 paragraphe 5, l'article 82¹ paragraphe 3, 117 paragraphe 1, l'article 118, paragraphe 1 et de l'article 136.

Cette fiche d'information résume les procédures d'asile sur les droits et les devoirs des demandeurs d'asile et sur les conséquences possibles de non-respect de ces obligations. Ce mémo est destiné à l'information, il ne crée pas et (ou) ne donnent pas de droits, il n'impose pas d'obligations juridiques. Si vous souhaitez recevoir de plus amples précisions sur les informations données dans la mémoire ou si vous souhaitez en apprendre davantage au sujet de votre examen du processus de demande, se référer à le Département d'migrations s'il vous plaît.